

LE PORTEFEUILLE ROUGE.

(Suite.)



OMMENT ? pourquoi ?

— Il me reste une dette à acquitter, une seule, la plus sacrée de toutes.

— Eh bien ?

— Eh bien, chose étrange, des obstacles presque insurmontables se dressent à cette heure entre le but et moi.

— Lesquels ?

— Ce créancier de mon père était une femme, morte il y a quinze années, laissant une fille, une enfant de trois ans à peine, qui disparut au moment où s'éteignait sa mère. Qu'est devenue cette fille ? Existe-t-elle encore ? Je n'ai pu le découvrir ; il ne m'est pas possible de retrouver sa trace. Toutes les recherches faites par moi jusqu'à ce jour ont échoué.....et Dieu sait si elles furent nombreuses !

— Mais, à défaut de cette enfant, n'existe t-il pas d'autres héritiers ?

— Un seul collatéral, la mort de la fille étant prouvée, aurait droit à l'héritage de la comtesse de Kéroual. C'était, à l'époque de mon départ, un personnage un peu plus que douteux dont mon père se défaits beaucoup, un homme assurément bien né et de formes charmantes, mais devenu fatidiquement un aventurier de bonne compagnie après avoir gaspillé deux ou trois fortunes ; en somme, un franc gredin, capable de fort vilaines choses.

— Qu'est-il devenu ?

— Je ne sais. Lui aussi est insaisissable. Peut-être se cache-t-il, criblé de dettes, traqué, poursuivi ; peut-être vit-il à l'étranger de quelque métier inavouable ; peut-être enfin végète-t-il incognito derrière les grilles d'un pénitencier, et si cela est, c'est justice. Bref, je l'ai fait chercher vainement et je commence à désespérer de le retrouver jamais ce qui me cause un très-vif chagrin.

— Qu'allez-vous faire ?

— Chercher encore, chercher sans cesse.

— Quand vous arrêterez-vous ?

— Jamais avant d'avoir payé ma dette, ou acquis la certitude que les héritiers de la comtesse de Kéroual n'existent plus. Oui, j'irai jusqu'au bout, et Dieu qui m'a soutenu si longtemps m'accordera la suprême faveur de me laisser atteindre le but.

— Mais dans le cas où vous obtiendriez enfin que la preuve que ces héritiers tant cherchés sont morts ?

— Oh ! dans ce cas, je n'aurai qu'un parti à prendre, et il est bien simple. Les sommes dont je ne suis que le dépositaire, dépassent, avec les intérêts capitalisés depuis quinze ans, le chiffre de deux millions. J'emploierai ces deux millions à fonder un lieu de refuge où seront reçues chaque année cinquante de ces orphelins que la misère va livrer au vice. Cette maison sainte portera le nom d'ASILE KÉROUAL, et les jeunes filles, sauvées de la honte par cet appui venu d'une tombe, prieront chaque jour pour leur bienfaitrice et pour son enfant.

— Ah ! s'écria Lionel Morton en serrant de nouveau les mains de Georges, et vous aviez presque l'air, tout à l'heure, de douter de la vertu ! Savez-vous bien que vous êtes un homme admirable et

que ce que vous venez de me dire est tout simplement magnifique !

— Allons donc, cher ami, répliqua le fils de Philipe de la Briere, n'exagérez rien, je vous en prie. La sympathie que je vous inspire vous fait voir avec des verres grossissants des mérites qui n'existent pas. J'essaye de me conduire en honnête homme, voilà tout. C'est mon devoir et rien que mon devoir.

Tout en échangeant les paroles que nous venons de reproduire, le Français et l'Américain, nous l'avons dit, se promenaient de long en large dans l'espace relativement libre qui s'étendait devant cette baraque de saltimbanques dont l'estrade restait depuis plus d'une heure morne et silencieuse.

— Laissons les deux amis continuer leur promenade.

Soulevons le rideau de la baraque et pénétrons dans ce compartiment, interdit au public, qui forme le domicile particulier des saltimbanques dans chacune de ces installations nomades, et qui leur sert de cuisine, de réfectoire et de chambre à coucher.

Deux personnes s'y trouvaient en ce moment ; nous les connaissons déjà l'une et l'autre. La femme était Périne Rosier, la jeune fille était Georgette.

Quinze années écoulées, et sans doute de grands soucis, de grandes fatigues, de grands chagrins, avaient singulièrement modifié l'apparence de l'ex-femme de confiance de la comtesse de Kéroual.

Les traits de Périne conservaient leur régularité d'autrefois, mais des mèches blanches se mêlaient à ses cheveux d'ébène ; des rides profondes sillonnaient son front ; un large cercle d'azur estompait le contour de ses paupières ; ses jones brunes, autrefois si fermes et si rondes, s'affaissaient, et sa bouche se crispait presque sans cesse en une sorte de sourire amer et dédaigneux. Le visage exprimait habituellement la tristesse et la lassitude.

Périne Rosier n'avait pas conservé non plus cette apparence svelte et nerveuse qui lui donnait l'air d'une jeune fille quand elle passait sous les futaines du parc de Rochetaillle. Sa taille souple s'était épaisse, et ses épaules, jadis si rondes, maintenant presque carrées, allourdisaient singulièrement sa démarche.

Nous devons ajouter, pour être juste, que l'étrange costume dont elle était revêtue ne contribuait pas peu à le rendre complètement dissimilable d'elle-même. Qu'en juger par ce croquis rapide :

Pour coiffure, un bonnet de police d'une forme pleine de hardiesse et de fantaisie, en drap rouge, galonné d'argent, crânement incliné vers l'oreille droite et maintenu en place par une sorte de petite dragonne passant sous le menton.

Un corsage de velours cramoisi, légèrement décolleté et couvert de paillettes, laissait à découvert le haut des épaules massives et les bras robustes.

Ce corsage rejoignait une jupe courte d'une étoffe bizarre imitant la peau de tigre ne dépassant pas le genou. Perine portait en outre des bottines de velours cramoisi pareil à celui du corsage.